

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 04 juillet 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

Absent : Haquime LOUCHENE.

Délibération n° 2024-36

Objet : Vente de la parcelle BD274 située au n°29 rue Grande et 2 rue du 19 mars

Monsieur le Maire informe que la commune de Roussillon est propriétaire de la parcelle BD274 située au n°29 rue Grande et n°2 rue du 19 mars, comprenant deux bâtiments :

- Le premier composé :
 - au rez-de-chaussée de deux locaux commerciaux de 63 m² et 73 m² environ.
 - Au 1^{er} étage, deux appartements : un T2 de 48 m² et un T3 de 84 m² environ
 - Au 2^{ème} étage, deux appartements T2, de 44 m² et 63 m² environ
- Le deuxième bâtiment est composé :
 - au rez-de-jardin d'un appartement T3 de 48 m² environ et des caves
 - Au 1^{er} étage, deux appartements T2, de 51 m² et 34 m² environ.

.../...

Délibération 2024-36

Un seul commerce est loué, le reste des deux immeubles est inoccupé.

La commune a reçu une proposition d'acquisition pour la réhabilitation des logements et le maintien des deux locaux à vocation commerciale, au prix de 260 000 €.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis du service France Domaine de la Direction des finances publiques, en date du 24 juin 2024, qui a estimé le prix de vente de ce tènement à 272 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 245 000 € (arrondie),

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

- **APPROUVE** la cession de bâtiments communaux, situés aux numéros 29 Rue Grande et 2 rue du 19 mars à Roussillon (38150), cadastrés section BD parcelle n°274, au profit de Mme Nelly, Emmanuelle PEREIRA GRISON et Mme Nadège, Béatrice, Danièle CROS, ou de toute personne morale pouvant s'y substituer, pour la somme de 260 000 € (deux cent soixante mille euros) net vendeur.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié et de négociation seront à la charge exclusive des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et décisions afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.



Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.